

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2018

**Nombre de  
conseillers :  
en exercice : 21**

**Présents : 18**

**Votants : 20**

L'an deux mille dix huit, le 5 mars à 19 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué le 27 février, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

### **PRESENTS :**

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Christian ROBACHE, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, , Jacques AUGUSTIN, Jean-Michel BARAT, Patrick GUICHARD, Jean-Marie JACQUEMIN, Denis MARCHAND, Jean TASSIN, Mireille MUNCH et Tony SALVAGGIO.

formant la majorité des membres en exercice

### **POUVOIR DE :**

Yann DUBOSC à Mireille MUNCH, Thibaud GUILLEMET à Patrick MAILLARD.

### **ABSENTS :**

Laurent DELPECH.

Monsieur Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu intégral du Bureau Communautaire du 29 janvier 2018 est approuvé à la majorité (18 voix pour ; 2 abstentions : Christian ROBACHE et Jean TASSIN, absents lors du Bureau).

Le compte-rendu intégral du Bureau Communautaire du 5 février 2018 est approuvé à la majorité (18 voix pour ; 2 abstentions : Edwige LAGOUGE et Jean TASSIN, absents lors du Bureau).

Intervention de Monsieur Alain MICHEL, proviseur du Lycée Auguste Perdonnet, unique établissement professionnel du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

## **PRESENTATION DU BILAN D'EXPLOITATION DES STATIONS D'ECOMOBILITE**

Matthieu COQUILLE, Directeur du développement du territoire, présente le bilan prometteur des stations d'éco-mobilités ainsi que les actions à venir.

### **UN BILAN PROMETTEUR**

- Un effet souhaité de promotion d'un territoire électromobile avec :
  - ✓ Achat par des chefs d'entreprises, de collectivités et de particuliers de VE
  - ✓ Le démarrage de grands comptes de programmes d'écomobilité
- Un retour positif des usagers: voitures de qualité, très bon service et réactivité ;
- Le système en boucle favorise au bon état des véhicules car il y a une appropriation de la part des utilisateurs ;

- Des particuliers qui ont vendu leur véhicule thermique grâce au grand nombre de stations autour d'eux ;
- Des résultats en progression.

#### **ACTIONS A VENIR**

- Optimisation permanente du parcours d'inscription de l'utilisateur ;
- Proposition d'offres adaptées aux différentes cibles ;
- Prise de contacts avec des acteurs BtoB ;
- Développement d'une communication multicanal pour atteindre nos cibles de façon efficace (présence à la journée de la mobilité, ateliers dans les communes pour montrer le fonctionnement des bornes...) ;
- Proposition d'ouverture du service de recharge avec des accords d'itinérance via la plateforme Gireve ;
- Déploiement progressif des véhicules sur les emplacements réservés à l'autopartage (26 véhicules en 2018 ; 37 véhicules en 2019).

### **PRESENTATION DE LA JOURNEE DES PLANTES ET ARTS DU JARDIN A L'AUTOMNE A JOSSIGNY**

Présentation par Patrick MAILLARD de la prochaine journée des plantes et arts du Jardin qui se déroulera en octobre 2018 au château de Jossigny.

### **PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Présentation par Pierrette MUNIER de l'audit sur les équipements sportifs réalisé par un Cabinet (questionnaire aux usagers, visite des infrastructures pour faire l'état du patrimoine).

Suite au constat du sous-équipement de la Communauté d'Agglomération et de la sollicitation grandissante du patrimoine sportif (par les associations, le public et le scolaire) malgré les différents projets en cours, les enjeux sont aujourd'hui de :

- Maximiser la valorisation des équipements en terme d'usage ;
- Conventionner avec les communes voisines pour un usage optimal du parc sportif du territoire intercommunal ;
- Mutualiser les nouveaux investissements lorsque les conditions sont favorables.

### **POINT SUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS (SIT)**

Présentation par Sinclair VOURIOT des actions et évolutions envisagées du Syndicat Intercommunal des Transports.

#### **GOUVERNANCE**

- ◆ Actuellement, les intercommunalités adhérentes au SIT sont représentées, à la base par huit délégués. Elles bénéficient en plus d'un délégué supplémentaire par tranche de 5 000 habitants au-delà de 2 000 habitants ;
- ◆ Aussi, le comité syndical du SIT compte 49 délégués avec un quorum à 25 ;
- ◆ Ce nombre important de délégués pose actuellement des difficultés pour atteindre le quorum nécessaire aux réunions du comité syndical ;
- ◆ C'est dans ce contexte que les propositions d'évolution du nombre de membres au comité syndical sont en cours d'études par le bureau d'études Calia Conseil.

## BILAN 2017

En 2017, les principales actions ont été les suivantes :

- ◆ Lancement du service du Transport à la demande sur 22 communes avec la création de 21 circuits dès le 3 janvier 2017 ;
- ◆ Mise en œuvre de la 1<sup>er</sup> phase du Grand Paris des Bus sur le secteur du Val d'Europe : création des lignes 35 et 47, cadencement des lignes 34 et 32 ;
- ◆ Evaluation du Plan Local de déplacement approuvé en 2008 ;
- ◆ Création d'un outil pour analyser la desserte des 16 000 élèves du territoire en lien avec la desserte bus ;
- ◆ Création d'un portail de mobilité afin d'informer des solutions de mobilité existante ;
- ◆ Poursuite de l'étude juridique et financière afin de revoir le fonctionnement du SIT ;
- ◆ Réorganisation interne du SIT afin une clarification des missions de chacun des 6 agents.

## PROJETS 2018

- ◆ Le développement d'offres sur 12 lignes de bus. Le projet est estimé à ce jour à 5 millions d'Euros. Il est proposé à ce stade de ne pas participer financièrement au développement d'offre en attendant la réunion avec le directeur Général d'Ile-de-France Mobilité ;
- ◆ Le lancement du Plan Local des déplacements : 260 040 € avec un reste à charge pour le SIT : 112 103 € TTC, soit un reste à charge de 17 369 € pour l'exercice 2018 ;
- ◆ La réalisation des comptages sur 6 lignes du réseau Pep's : 80 000 € ;
- ◆ La provision du CNFPT au titre des années 2016-2017-2018 : 142 000 € ;
- ◆ La mutualisation des fonctions supports avec Marne et Gondoire : commande publique, communication, 25 000 €.

## CONCLUSIONS

Compte tenu des marges de manœuvre des adhérents et des échanges en bureau syndical du 13 février 2017, il est proposé :

- ◆ De faire évoluer la cotisation pour le fonctionnement de 1,93€ à 2,93€ ;
- ◆ D'augmenter la participation au PDU de 1,96€ à 2,96€ ;
- ◆ D'actualiser de 1% l'offre de transport (réseau pep's) ;
- ◆ Le montant de la cotisation TAD pour 2018 restera inchangée par rapport à 2017 en attendant les conclusion de l'audit économique et juridique du TAD (AMO Agostino Bureau Syndical du 7 Mars 2018) et des évolutions souhaitées sur le service TAD en 2018 et 2019.

## ADHESION DE LA VILLE D'OZOIR-LA-FERRIERE AU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'OUEST BRIARD (SMAEP)

Suite à l'intégration de Ferrières-en-Brie et Pontcarré, la compétence Eau (adduction d'eau potable) a été transférée des communes à la communauté d'Agglomération.

La commune de Pontcarré étant adhérente à un syndicat d'eau potable, le SMAEP de l'Ouest Briard, pour la mise en œuvre du service public d'eau potable, Marne et Gondoire a demandé son adhésion au syndicat en lieu et place de la commune de Pontcarré.

Après l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au syndicat, c'est la commune d'Ozoir-la-Ferrière qui a sollicité son adhésion au SMAEP.

Par délibération en date du 20 décembre 2017, le SMAEP a donné un avis favorable sur cette adhésion. Il est donc demandé à la Communauté d'Agglomération de se prononcer à son tour sur cette adhésion.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **APPROUVER** l'adhésion de la commune d'Ozoir-la-Ferrière au SMAEP de l'Ouest Briard pour l'intégralité de son périmètre.

<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MORBRAS POUR LE PERIMETRE DE LA COMMUNE DE PONTCARRE</b>
---

Point retiré de l'ordre du jour à la demande de Tony SALVAGGIO, maire de la commune de Pontcarré.

<b>MODIFICATION MEMBRES COMMISSIONS - COMITE DE PILOTAGE DE MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE</b>
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PROCEDER** au remplacement d'un membre au sein de la commission interne de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire « Comité de pilotage de Musique en Marne et Gondoire » :

Thibaud GUILLEMET
Émilie NEILZ
Pierrette MUNIER
NUTTIN Nathalie
<b>LEFORT Martine</b>
Laurent SIMON

<b>MODIFICATION DU DISPOSITIF PASS'EAU</b>
--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **PRENDRE ACTE** de la création du compte de dotation par SAUR dénommé « PASS EAU » ;
- ❖ **DECIDER** de la valeur du jeton fixée à 25€ et de la répartition de l'enveloppe au prorata de la population totale INSEE des communes concernées ;
- ❖ **PRENDRE ACTE** qu'il est laissé au CCAS de chaque commune de définir les modalités d'attribution des aides dans la mesure où il a une bonne connaissance des besoins et des situations des personnes en difficulté sur son territoire ;
- ❖ **PRENDRE ACTE** que les CCAS, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et SAUR se réuniront chaque année N pour établir le bilan de la mise en œuvre du dispositif à l'année N-1 ;
- ❖ **APPROUVER** la convention définissant les conditions de versement du dispositif PASS EAU ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariat relatif à la mise en œuvre du dispositif PASS EAU sur les communes de Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain.

## **REALISATION DU DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS EN MATIERE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **S'ENGAGER** à lancer le diagnostic de conformité des bâtiments publics (communautaires ou communaux), en matière de raccordement aux réseaux d'assainissement, devant permettre d'établir la nature des travaux à réaliser si nécessaire ;
- ❖ **S'ENGAGER** à suivre la mise en conformité (dans le cadre d'un programme pluriannuel) ; pour les bâtiments communaux, les travaux à réaliser demeureront de la responsabilité des communes.

## **AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2017 05 35 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES BASSINS DU PARC DES CEDRES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 pour le marché 2017 05 35 ;
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 correspondant pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire ;
- ❖ **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF REGIONAL « FONDS PROPRETE »**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- ❖ **SOLLICITE** la région pour l'attribution de la subvention « fonds propreté ».

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDESM POUR L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau émet un avis favorable unanime préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- ❖ **AUTORISER** le Président à signer la convention cadre et financière d'accompagnement avec le SDESM ;
- ❖ **DIRE** que les crédits sont prévus au budget ;
- ❖ **AUTORISER** le Président à signer tous les documents y afférents.

**QUESTIONS DIVERSES.**

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h04.*